



Braives, le 22 février 2014

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">Opération de Développement Rural Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural du mercredi 19 février 2014</p> |
|--|

Présences :

- Membres de la CLDR: voir liste en fin de document
- Pour le Collège communal : Pol Guillaume (Bourgmestre)
- Pour la Commune: Vincent Germeau (ADL) et Malika Lebrun (Service Technique)
- Pour la FRW : Vanessa Sublet et Vincent Legrand (Agents de Développement)

Excusés :

- Membres de la CLDR : voir liste en fin de document
- Pour la DGO3 : Marie Legrain

Accueil des participants

Pol Guillaume, Bourgmestre de Braives, accueille les participants et introduit la soirée.

Cette 2^{ème} réunion de la CLDR se veut être un moment d'information générale permettant à chacun de se situer dans le processus.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du projet de la Place du Carcan
2. Information relative au Développement Durable et à l'Agenda 21 local
3. Présentation des trois étapes d'une ODR
4. La 1^{ère} ODR de Braives
5. Calendrier des prochaines réunions et divers

1. Aménagement de la Place du Carcan, centre du village de Braives

Le Collège de Braives a prévu dans ses projets à court terme, un réaménagement de la place du Carcan, cœur de l'entité. Cet aménagement se fera suivant les principes du Développement Durable, c'est-à-dire en ayant une vision transversale des différents aspects à améliorer, dans l'usage et la gestion de cet espace, tout en favorisant la participation citoyenne dans les réflexions.

Malika Lebrun, en charge de ce dossier, présente la définition d'un espace public, à savoir un lieu unique, avec des besoins particuliers, mobilisant un ensemble de partenaires et de moyens.

Un bon aménagement d'un espace public, est un aménagement qui soit à la fois :

- *Global* : où l'ensemble des données du projet est prise en compte
- *Rural* : caractérisé par une certaine simplicité, sobriété
- *Convivial* : accessible à tous, sécurisant, renforçant le sentiment d'appartenance au village
- *Intégré* : qui permet au lieu d'être polyvalent tout en s'intégrant de manière harmonieuse dans le tissu villageois
- *Durable* : à la fois dans sa conception (matériaux, coût...) que dans la réalisation des travaux (entreprises avec des objectifs sociaux...) que dans sa gestion à long terme (peu coûteuse, simple, partagée...)

Après avoir présenté quelques clichés de la Place du Carcan, Malika Lebrun fait le point sur les matières à prendre en compte dans le futur aménagement, suite à un travail au sein de l'administration communale :

- *Mobilité* : arrêt TEC, arrêt Covoit'stop, voie lente, parking vélo, borne de recharge pour voiture électrique, stationnement pour les commerces et écoles alentours
- *Patrimoine* : valorisation des arbres remarquables et du patrimoine bâti, comme le clocher de l'ancienne église
- *Espaces verts* : gestion différenciée de ces espaces, plantations de plantes mellifères
- *Convivialité* : mobilier urbain, éclairage public

Remarques des membres de la CLDR

Une proposition est faite de placer un « pré » réseau de chaleur qui pourrait servir à l'avenir aux différentes maisons, commerces et écoles présents autour de la place. Pour certaines personnes, le besoin n'est pas assez important pour assurer la rentabilité de ce type de chauffage, plutôt urbain.

L'autre proposition concerne la prise en compte du cimetière en haut de la place pour y permettre la promenade, le recueillement, dans un endroit calme et paisible.

Pour une meilleure connaissance du contexte et la possibilité de faire des propositions, chaque membre est invité à une visite sur place, le samedi 22 février à 09h30.

Pol Guillaume ajoute que l'idée sous-jacente est de faire de ce projet, un exemple pour l'aménagement d'espaces publics dans l'entité.

2. Information relative au Développement Durable et à L'agenda 21 local

Le concept de Développement Durable est abordé via trois vidéos diffusées :

1. Un micro trottoir où des anonymes s'expriment sur ce qu'est pour eux le Développement durable en France
2. Une interview d'une personne venant de gagner un prix de Développement Durable dans un salon en Suisse
3. Une interview d'une responsable d'un Agenda 21 d'une collectivité locale en France

Ainsi, les fondements du Développement durable sont rappelés :

Selon le rapport Brundtland, « c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. »

C'est également un développement qui prend en compte les aspects environnemental, social et économique, pour être durable.

Lors du travail de la CLDR, les idées émises seront analysées sous ce prisme du Développement Durable par le biais de « bonnes » questions.

Au niveau wallon, les Communes ont été invitées à rédiger leur Agenda 21 local (A21), c'est-à-dire traduire de manière concrète les principes du Développement Durable.

Ce terme est issu du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 :

- Agenda : programme d'actions
- 21 : pour le XXIème siècle
- Local : car son action se situe au niveau des pouvoirs publics locaux

Braives a rédigé son A21, document évolutif, en 2011. Il est téléchargeable sur le site internet de la commune : <http://www.braives.be/braives/page13405622.aspx>

3. Les trois étapes d'une Opération de Développement Rural

Ces différentes étapes sont présentées.

Pour chacune de ces étapes, une fiche de synthèse sera distribuée aux membres de la CLDR aux prochaines réunions.

Les 3 étapes d'une Opération de Développement Rural sont:

- *Le diagnostic participatif* : basé sur des données objectives et subjectives (de la population).

Il sera présenté lors des prochaines réunions, et servira de base au travail de la CLDR.

- *La Stratégie* : c'est une réponse au diagnostic participatif, qui se décline en défis, objectifs et projets.

C'est le travail qui sera réalisé prochainement par la CLDR.

C'est une étape qui prend du temps. Pour ne pas multiplier les réunions, celles-ci se feront principalement en Groupe de Travail, où chaque membre se sera préalablement inscrit selon les thématiques qui lui sont chères.

Afin de connaître l'ensemble des projets réalisés par la Commune, les divers plans et programmes communaux seront présentés à la CLDR.

- *La réalisation des projets* : Les différents projets feront l'objet de descriptions plus ou moins affinées selon que le projet se réalisera à court (0-3 ans : lot 1), moyen (3-6 ans : lot 2) ou long terme (6-10 ans : lot 3).

L'intérêt est d'avoir des projets prêts pour répondre rapidement à des appels à projets.

Questions des membres de la CLDR

Un membre se demande si un projet peut être financé sur plusieurs années.

En effet, un projet peut être phasé si par exemple il fait appel à plusieurs pouvoirs subsidiants qui ont chacun leur mode de financement (Infrasport, Commissariat au

Tourisme...); et si financièrement c'est un projet très coûteux et ambitieux qui nécessite d'être échelonné sur plusieurs années suivant les différentes phases de réalisation du projet. L'important pour la CLDR est de travailler sur la qualité du projet et son argumentation à le réaliser. Les éléments techniques seront surtout apportés par le bureau d'études, la FRW et la Commune.

Un membre se demande si d'autres communes voisines sont aussi en ODR, car le futur décret relatif au Développement Durable devrait permettre de réaliser des projets transcommunaux avec un taux de subside intéressant.

Actuellement :

- Wanze est en fin de rédaction de son PCDR
- Hannut est au stade de la rédaction de sa stratégie de son 2^{ème} PCDR
- Villers le Bouillet démarre son ODR avec la désignation de l'Auteur de Programme
- Héron, Wasseiges et Faimés ont fait la demande au Ministre pour être accompagnés dans cette démarche

4. Présentation de la 1^{ère} Opération de Développement Rural

Vincent Legrand de la FRW, présente la 1^{ère} Opération de Développement Rural qui s'est déroulée à Braives entre 1992 et 2006. Un document de synthèse est remis à la CLDR.

Deux grands défis avaient été définis : commune de Parc Naturel et commune d'accueil et de convivialité. 85 fiches projet ont été rédigées dans le 1^{er} PCDR. 56 de ces projets ont été réalisés, et 16 ont bénéficié de subventions Développement Rural.

Vincent Legrand cite quelques points d'attention qui lui semble intéressant de retenir pour la 2^{ème} ODR :

1. Etre attentif à la création d'emplois locaux, priorité importante pour le Gouvernement Wallon
2. Concentrer ses énergies (financières, humaines...) sur quelques défis bien ciblés que sur un peu sur tout
3. Penser à la gestion courante des projets et vérifier s'il y a bien un porteur
4. Eviter les discours : « la Commune n'a qu'à ! »

5. Calendrier

Le calendrier des prochaines réunions est présenté :

- Le mercredi 12 mars à 20h
- Le mercredi 26 mars à 20h
- Le mercredi 2 avril à 20h

Chacun recevra en temps utile, un courrier précisant l'ordre du jour et le lieu de la réunion.

Mot de la fin

Pol Guillaume remercie les participants de leur présence.

La réunion se clôture à 22h15.

Pour la Fondation rurale de Wallonie,
Vincent Legrand et Vanessa Sublet

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, contacter Vanessa Sublet de la Fondation Rurale de Wallonie au 019 58 93 23 ou par courriel : v.sublet@frw.be

Membres de la CLDR présents :

| | |
|-----------------|-----------------|
| BERTHO | Jean Christophe |
| DANTINNE | Jacques |
| DE HERDER | Patrick |
| DELMOTTE | Emmanuelle |
| DELPERDANGE | Patrick |
| DOCQUIER | Edgard |
| DOGOT | Claude |
| DUFOUR | René-Fernand |
| FETTWEIS | Benoît |
| FOHN | Valérie |
| GOREUX | Charles |
| GRAFFART | Cerise |
| GUILLAUME | Pol |
| HAUDESTAINE | Lucien |
| HEINE | Nadine |
| LAMBERT | Edmée |
| LEBRUN | Laurent |
| LEFEVRE | Karin |
| LENOIR | Pierres-Yves |
| LOUIS GALLET | Catherine |
| PEETERS | Olivier |
| PONCELET | André |
| SCHALENBOURG | Cécile |
| SCHMITZ | Frédéric |
| SERET | Sébastien |
| STENUIT | Benoît |
| TASSAN MAZZACCO | Fabrice |
| TOMBALLE | Jean-Marie |
| TRIBOLET | François |
| TROQUET | Romain |
| VAN ASSELT | Laurent |
| VAN DEN BROECK | Marc |
| WARNANT | Georges |
| WIDART | Joëlle |

Membres de la CLDR excusés :

| | |
|-------------|-----------------|
| CRUYSMANS | Thierry |
| DE PLAEN | Gaëtan |
| DELCHAMBRE | Véronique |
| DUFONTBARE | François-Hubert |
| GILLOT | Michèle |
| HAUTECLAIRE | Joëlle |
| BAUS | Arnaud |